
ARCHIVES D'ENTREPRISES, ENTRE GESTION PATRIMONIALE ET VEILLE TECHNOLOGIQUE

Sixième journée des archives, Louvain-la-Neuve, 21 avril 2006

Compte rendu de Véronique FILLIEUX et Evelyne VANDEVOORDE

Université catholique de Louvain (UCL) – Service des Archives

Le plan de relance de la Wallonie a replacé la problématique de la gestion des entreprises au premier plan de l'actualité. L'exigence de compétitivité et d'excellence y est centrale. Les archives d'entreprises doivent occuper une place majeure dans cette réflexion, non seulement parce qu'elles constituent la mémoire des entreprises, comme des régions, mais aussi parce qu'elles représentent des mines d'informations stratégiques et forment un des piliers d'une gestion performante des organisations.

Au cours des vingt dernières années, cette dimension plurielle des archives d'entreprises a été prise en compte tant par le monde des archives, que par les sociétés elles-mêmes qui en ont perçu tout l'intérêt, non seulement pour la gestion des affaires, mais aussi en terme de plus-value pour l'entreprise, synonyme de longévité et gage d'une certaine image de marque. C'est ainsi que, d'une part, des services d'archives ont éclos au sein même d'entreprises conjuguant, dans le meilleur des cas, une mission de gestion, de conservation et de valorisation, et que, d'autre part, l'archiviste d'entreprise est devenu une profession à part entière s'attelant à des problématiques bien spécifiques, l'entreprise étant tout à la fois acteur, objet de recherches et produit à valoriser. Paradoxalement, c'est également dans la foulée que sont apparues des associations de sauvetage d'archives industrielles et d'entreprises, témoignant par leur existence, de la faiblesse, toujours actuelle, des mesures effectives prises par les acteurs traditionnels et les producteurs.

L'archiviste doit dès lors adapter ses méthodes pour faire face à un nouveau défi dans un monde où la logique est souvent plus "managériale" que patrimoniale, plus tournée vers l'immédiat que vers le long terme et auquel il doit démontrer, quotidiennement, toute l'importance de ce "passif". Et le fait que ce monde soit de plus en plus tourné vers une internationalisation, où les fusions font désormais partie du paysage, au sein duquel la communication et la conservation sont de plus en plus électroniques, ne simplifie rien. Les archives d'entreprises représentent dès lors un cas d'école particulièrement intéressant auquel travaillent les archivistes européens comme nord-américains, permettant des confrontations

particulièrement fécondes de pratiques et de prises en compte théoriques.

C'est que, dans le domaine de la production d'archives comme dans ceux de l'acquisition, de l'évaluation et de la description des documents, les orientations varient d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Les traditions latines et anglo-saxonnes s'y discutent. L'opposition et la complémentarité entre *records management* et gestion des archives s'y analysent et, parfois, se mettent en place. Les traditions juridiques, que ce soit en terme d'obligation de conservation, d'autorisation de communication ou de précautions en matière de communicabilité s'y affrontent, privilégiant tantôt le droit à l'information, tantôt le droit au respect de la vie privée ou encore le droit de la propriété intellectuelle.

De manière tout aussi complexe, la collecte de ces archives peine parfois à se mettre en place, tandis que l'importance de leur valorisation en est unanimement soulignée, que ce soit d'un point de vue historique, qu'elle touche à l'image d'une marque ou que, plus fondamentalement peut-être, elle affecte les capacités créatives de l'entreprise s'appuyant sur son passé.

Dans cette perspective, la 6^e journée des Archives vise à confronter expériences, traditions, perspectives, publiques ou privées, latines ou anglo-saxonnes, européennes ou nord-américaines, pour permettre un enrichissement des approches et une compréhension interdisciplinaire améliorée du phénomène.

Selon une formule devenue désormais traditionnelle, la Journée était construite autour de trois axes. Le premier met en perspective la problématique générale sous-tendant la question des archives d'entreprises, aborde le point de vue législatif pour se clôturer avec la dimension du *records management*. Le second axe appréhende l'action de terrain, entre théorie et pratique. Le dernier axe traite quant à lui de la sauvegarde et de la valorisation passant en revue diverses initiatives émanant d'institution de recherche, d'association d'archivistes ou d'entreprises.

Se basant sur l'histoire et les activités du Centre d'histoire et des techniques de l'Université de

Liège, Robert Halleux a dressé un état de la question des enjeux et des défis des archives industrielles, mettant en avant préceptes pratiques, pistes d'exploitation et leçons déontologiques riches d'une expérience de 26 ans. Il ne fut pas le seul à lier la question des archives d'entreprises à celle des coûts qu'elles occasionnent nécessairement. La logique de l'entreprise diffère en effet de celle de l'archiviste et de l'historien. Celle-ci étant basée sur le court terme, sur la rentabilité et misant tous ses efforts sur le "core business", les archives ne constituent pas une priorité loin de là pour la majorité des industriels. De plus, la vie même des entreprises, qu'il s'agisse de faillites, de restructurations, de déménagements constitue à leur tour des dangers pour les documents archivés. Jean-Louis Moreau, parlant de l'action de l'association pour la valorisation des archives d'entreprises, Emmanuel Collet, archiviste des Établissements Delhaize ou encore la Fédération des caisses Desjardins, ne tirent pas d'autres constats. L'aspect familial des archives peut constituer en outre, soit un avantage, soit une limite. Ainsi, si la conservation semble y être la règle, le caractère confidentiel prévaut et peut signifier épuration lors d'un versement ou d'un versement différé. De même, les grands groupes ne sont pas à l'abri de ce genre de réflexe, puisque les secrets de fabrication ou les politiques de gestion par exemple sont à préserver des regards ; et il arrive que les chefs d'entreprises considèrent les fonds comme bien personnel, dès lors, la partie n'est pas gagnée. À cet égard, les archivistes de terrain se rejoignent lorsqu'il est fait état de la fondamentale indépendance qu'ils doivent avoir lors de la conservation, du classement et de l'utilisation des documents d'archives. Le trop d'intérêt d'une entreprise envers ses archives peut en effet révéler un désir de réécriture de l'histoire sur le mode hagiographique. Pourtant, les expériences de Saint-Gobain, de la Fédération des caisses Desjardins, ou encore de la Compagnie de la Baie d'Hudson, si elles attestent d'une prise de conscience des racines de l'entreprise et de sa valeur dans le temps, en portant témoignage de l'efficacité des produits et de l'image de marque de la firme, révèlent également un réel équilibre et respect quant au travail des archivistes.

De plus, les archives industrielles sont à considérer comme un tout : non seulement les papiers administratifs, les carnets de commande, les livres de compte, les registres de personnel, mais aussi les carnets de laboratoire, les discours, les prospectus et autres catalogues, les enseignes, les publicités (à ce propos les articles d'Emmanuel Collet pour Delhaize et de Maureen Dolyniuk pour la Compagnie de la Baie d'Hudson sont des plus intéressants), sans oublier l'aspect

patrimonial, à savoir les bâtiments comprenant les machines, les ateliers, les outils de travail et de recherche. Dès lors, le tri même des documents nécessite une formation et une connaissance de la part de l'archiviste.

De nombreuses communications, parmi lesquelles celle de Francis Leblond ayant présenté le système d'avantages fiscaux de la législation québécoise, ont également mis en évidence la position difficile des archives d'entreprises face aux législations nationales et, comme le précisent Caroline Six et Chantal Vancoppenolle dans leur exposé consacré au droit belge, face "aux lacunes" de la législation. Des directives existent, la loi sur les archives est une réalité, mais en matière de délais de conservation des documents produits par les entreprises, la législation se caractérise par une extrême diversité et un éparpillement entre mandataires privés, droit des sociétés et lois sociales, renforcé encore par la réforme de l'État. En cette matière, le type d'entreprise constitue un facteur déterminant tant de par la diversité des fonds que de par la variabilité des normes applicables à chaque type de structure (personnes physiques, personnes morales, multinationales, holdings, entreprises constituées avec un apport de capital privé et public, parastataux et organismes publics, entreprises d'intérêt public et de travaux publics). Enfin, l'évolution même de l'entreprise représente l'autre élément important. Emmanuel Collet pour les Archives Delhaize quand il évoque l'impact de la stabilité de la localisation de la maison-mère sur la conservation des archives, Jean-Louis Moreau lorsqu'il passe en revue les problèmes rencontrés lors des contacts avec des entreprises, appuient cette constatation générale passant en revue différents cas de figure, à savoir les petites entreprises, les entreprises familiales, les entreprises à gestion professionnalisée, les fusions et absorptions, les faillites, la saisie et le séquestre.

La prise en compte des archives électroniques représente un véritable défi pour l'archiviste d'entreprise. En effet, ces documents dématérialisés nécessitent une prise en charge et une gestion tout au long de leur cycle de vie. Dès lors, le *records management* doit constituer une priorité non seulement pour les entreprises, afin d'optimiser leur gestion interne, mais également pour les archivistes qui doivent être capables de la concevoir et d'en suivre les évolutions et les adaptations. De plus, la vision entrepreneuriale étant à court terme, les documents une fois devenus inutiles, doivent être préservés et le système de *records* mis en place doit prévoir cette option. Francis Leblond a présenté la situation québécoise en partant de son expérience

d'archiviste au sein de la Fédération des caisses Desjardins.

De son côté, André Gareau théorise le passage à la pratique de terrain au moyen du *Guide de gestion des archives d'entreprises* qui fut rédigé à l'instigation du réseau des services d'archives du Québec. Ce guide a pour objectif général de sensibiliser les entreprises à l'importance d'une saine gestion de leurs archives et de leurs fournir un instrument pratique pour les aider à y parvenir. Il vise les entreprises à but lucratif et l'ensemble des entreprises privées qui ne sont pas concernées par la loi sur les archives au Québec, sans oublier les organismes publics et parapublics, leur présentant les avantages d'une saine gestion de leurs archives, une méthode simple et facilement applicable et un modèle de plan de classification des documents d'entreprises ainsi qu'un tableau des règles de conservation des documents accompagné d'un index pour en faciliter la consultation. Dès lors, le guide constitue un véritable outil de prise en main mis à la portée de toute entreprise quelle que soit sa nature, sa forme ou sa taille. Comme insiste André Gareau, c'est en prenant appui sur les impacts positifs d'une saine gestion, expliquée par le Guide ou tout autre outil, qu'il est possible de sensibiliser les entreprises : impacts économiques avec l'amélioration de la rentabilité des processus d'affaires et de l'efficacité administrative, et impacts sociaux et culturels via la mise en valeur de la tradition, d'un savoir-faire et d'une image de marque, promotion d'une culture d'entreprise en interne...

C'est ce double enjeu qui sert de base aux actions de collecte, de conservation, de préservation et de valorisation, qui ont été présentées lors des exposés suivants. S'il peut prendre appui sur une culture d'entreprise réelle illustrée par le slogan "le lion dans le ventre" du groupe Delhaize, la libéralisation de l'accès aux archives aux chercheurs n'est une réalité que depuis 1999 suite à l'ouverture du capital au public et cette ouverture n'enlève rien au fait que la conservation des documents ne constitue pas une priorité pour une entreprise soumise à la pression de l'opérationnel et de la rentabilité à court terme. Dès lors, le discours de l'archiviste mettant en avant la triple plus-value de son action en termes opérationnel, culturel et d'image demeure fondamental, car comme le soulignait Emmanuel Collet : "la perception que le management a du rôle d'un service d'archives est essentielle". Cette double réalité est également à la base de l'organisation de Saint-Gobain archives qui, tirant parti de son patrimoine, met en exergue l'entreprise, par une organisation structurée des archives. Ainsi, le centre de Blois ne représente pas seulement le lieu de stockage des archives, mais bien une structure qui opère en tant que

Groupement d'intérêt économique, c'est-à-dire une structure permettant à des sociétés de se rassembler pour gérer un objectif commun et ici, un service d'archives.

Par ailleurs, comme nous le montrent Johanna Gisler et Philippe Destatte, la collecte des archives est parfois difficile à mettre en place. ArCheco a été constitué par un groupe de travail de l'Association des Archivistes Suisses. Il vise à promouvoir les archives d'entreprises suisses et à faciliter leur mise à disposition pour la recherche scientifique. Philippe Destatte, quant à lui, met en évidence la modestie et la faiblesse des efforts réalisés par rapport à l'ampleur des besoins dans le secteur de la conservation des archives d'entreprises en Wallonie.

Leurs expériences, ainsi que celle de Maureen Dolyniuk, montrent l'importance de la sauvegarde des archives d'entreprises pour l'histoire d'une région ou d'un pays. Un autre point commun réside dans le fait que la majorité des fonds répertoriés et accessibles sont conservés dans des dépôts publics. M. Dolyniuk expose un bel exemple de valorisation des archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a fait don de ses collections aux Archives du Manitoba permettant ainsi d'assurer leur préservation continue.

Dans ses conclusions, Ginette Kurgan-van Hentenryk remarque que la valorisation des archives se pose en termes différents, selon que l'entreprise dispose d'un service d'archives et/ou de son propre archiviste, ou qu'elle recoure occasionnellement à l'extérieur. Dans ce dernier cas, selon Jean-Louis Moreau, sensibiliser les entreprises à la gestion des archives administratives et à la sauvegarde de leur patrimoine historique relève parfois du mythe de Sisyphe. Le sort des archives historiques dépend de l'importance accordée par les dirigeants à l'égard du passé de l'entreprise et au rôle que celui-ci peut jouer dans l'histoire d'une région ou d'un pays (cf. exposés de Francis Leblond sur la Fédération Desjardins, d'Emmanuel Collet sur les Établissements Delhaize, de Didier Bondue sur Saint-Gobain ou de Maureen Dolyniuk sur la Compagnie de la Baie d'Hudson).

G. Kurgan souligne encore une caractéristique commune aux archivistes d'entreprises : la mission et la justification de leur fonction qui va au-delà du rôle de valorisation des archives. Emmanuel Collet met en évidence la contribution de l'archiviste dans la conception de campagnes de promotion et l'apport de cette manière d'une plus-value opérationnelle. Il peut également intervenir dans l'organisation des archives des filiales dispersées à travers le monde (c'est également le cas pour l'entreprise Saint-Gobain) et dans les relations juridiques entre celles-ci et la

maison-mère. Les archivistes jouent donc un rôle important dans la communication interne et la culture dans les groupes en continuelle expansion. Chaque exposé évoque d'ailleurs la mise en valeur de l'image de l'entreprise auprès du public par l'archiviste souligne encore Ginette Kurgan-van Hentenryk.

Véronique Fillieux
Evelyne Vandevoorde
Université Catholique de Louvain –
Service des Archives
Rue Montesquieu, 27
1348 Louvain-la-Neuve
fillieux@arcv.ucl.ac.be
vandevoorde@arcv.ucl.ac.be

Les actes de cette journée seront publiés dans le recueil "Les archives d'entreprises. Entre gestion patrimoniale et veille technologique". Academia-Bruylant, à paraître en 2007.